

OFFICE PUBLIC DEPARTEMENTAL D'H. L. M. DE LA SARTHE

CONSTRUCTION de 36 Logements à TUFFÉ (Sarthe)

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé au siège social de l'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré de la Sarthe, à la Préfecture de la Sarthe (2e étage), en séance publique, par le Président de l'Office, assisté des autres membres du bureau d'adjudication à l'adjudication sur l'offre de prix global et rectifiable sur soumission cachetée, des travaux ci-après désignés, se rapportant à la construction de **36** logements à Tuffé (Sarthe).

Ces travaux, dont les conditions de réalisation sont précisées au dossier d'adjudication et qui devront être terminés dans un délai de **9 mois**, sont divisés en **13** lots, qui sont constitués comme suit :

N° des Lots	NATURE DES LOTS	ESTIMATION EN NF.
1	Terrassements, maçonnerie, béton armé	420.000 NF.
2	Charpente bois	45.000
3	Couverture, zinguerie	49.000
4	Menuiserie, quincaillerie	72.000
5	Plâtrerie	52.000
6	Electricité	16.000
7	Plomberie, sanitaire	44.000
8	Revêtements de sols, carrelages, faïences	60.000
9	Serrurerie	29.000
10	Peinture, vitrerie	49.000
11	Chauffage	51.000
12	Viabilité	37.000
13	Plantations	8.000

Cautionnement définitif 3%.

Les concurrents pourront présenter des propositions non seulement pour l'un des lots spécifiés ci-dessus, mais également pour plusieurs d'entre eux et même pour leur totalité à condition de posséder la carte de qualification professionnelle pour chaque lot.

Les travaux relatifs à un lot donné seront adjugés aux concurrents ayant remis les offres les plus avantageuses. Toutefois, si une ou plusieurs offres relatives à l'ensemble de plusieurs lots ont été remises et si la plus faible de ces offres est inférieure à la somme des offres minima présentée pour chacun des lots, l'entrepreneur ayant consenti l'offre la plus avantageuse pour l'ensemble des lots sera déclaré adjudicataire des travaux correspondant à ces lots.

NOTA. — L'Office se réserve la faculté de ne pas donner suite à l'Adjudication, si le montant de l'ensemble des propositions remises par les Entrepreneurs les moins disants dépasse le crédit fixé pour cette opération.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

I. — Demandes d'Admission

II. — Instruction des Demandes.

III. — Communication des Pièces du Projet aux Entrepreneurs.

IV. — Conditions de l'Adjudication.

V. — Frais à la charge de l'Adjudicataire.

F. GUILLOT.

LE MANS — Imprimerie MONNOYER, 5, rue Victor-Boulanger

Une affiche d'adjudication pour la construction des logements HLM, 1962.

Référence du document reproduit :

- **1962 : affiche pour l'adjudication de la construction de logements HLM à Tuffé.** (Archives départementales de la Sarthe ; 6 W 46).

IVR52_20197203089NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre-Bernard Fourny
Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Archives départementales de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation